

FICHE D'ACCOMPAGNEMENT A L'ADHESION DE LA CHARTE RFAR

Le parcours national des achats responsables

Le parcours national des achats responsables est un dispositif structurant visant à encourager les acteurs économiques, privés et publics à développer et à progresser, auprès de leurs fournisseurs, dans leurs relations et leurs pratiques d'achats responsables.

Le parcours se compose de deux étapes : la première est l'adhésion à la **charte** « relations fournisseurs et relations responsables », la seconde est l'obtention du **label** « relations fournisseurs et relations responsables » qui vient reconnaître la solidité et la pérennité des dispositions prises par l'organisation.



Une charte pour affirmer ses valeurs

En signant la charte, les organisations rendent publique

- Leur engagement à progresser dans des relations fournisseurs et achats responsables ;
- Les principes qu'elles ont retenus pour les guider dans la mise en œuvre de leur démarche de progrès.

La signature de la charte marque le début du parcours et fournit, pour toutes celles et ceux appelés à y contribuer, le cadre de référence dans lequel l'évolution des pratiques d'achat a vocation à s'inscrire.

Comment adhérer à la charte (Etapes 1 et 2) :

A – Renseigner le questionnaire d'auto-positionnement

Les organisations sont invitées à renseigner l'outil d'auto-positionnement, disponible sur le site du médiateur des entreprises / onglet Charte, destiné à les aider à identifier leurs points forts et leurs axes de progrès et les encourager à se lancer dans le parcours. Il est possible à l'organisation qui le souhaite de soumettre ce questionnaire à la médiation des entreprises pour conseils ou échanges en toute confidentialité.

B - Adhérer

Ces démarches réalisées, vous pouvez adhérer ici gratuitement:

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/signataire-de-la-charte-des-relations-siret>

C – Identifier et nommer en interne les rôles attendus par la Charte

Pour vous aider à identifier les bonnes personnes, vous trouverez ci-dessous des précisions concernant ces rôles :

- Le nom du **dirigeant**. Il s'agit du signataire de la Charte
- Le **Directeur/ responsable achat** en charge des achats, des devis et/ou des approvisionnements
- Le **correspondant PME** pouvant être sollicités par les fournisseurs pour leur ouvrir les contacts au sein de leur organisation. Généralement présent dans la sphère achat.
- Le **pilote de la charte**, responsable de l'animation et de la communication de la charte en interne de l'organisation et auprès des fournisseurs ainsi que des actions destinées à faire progresser l'organisation dans le respect des principes auxquelles elle a adhéré. Généralement présent dans la sphère achat (acheteur leader/famille, Responsable achat...) mais peut également relever de la direction RSE et/ou qualité.
- Le **médiateur « relations fournisseurs »** dont la mission est de faciliter et de promouvoir le dialogue entre l'organisation et ses fournisseurs, de prévenir et de purger les éventuels conflits fournisseurs. Idéalement, ce profil doit être identifié en dehors de la fonction achat et positionné à haut niveau (membre du conseil d'administration, directeur RSE/Qualité, DGA...) Le médiateur peut être formé au sein de notre institut de formation à Paris (cf le site du médiateur/onglet charte)

Le dirigeant signataire est libre de confier les rôles de « correspondant PME » et de « pilote de la charte » à une seule et même personne.

D – Participer à un webinaire de sensibilisation aux achats responsables

La médiation des entreprises organise deux fois par mois une présentation gratuite en distanciel du parcours national des achats responsables et répond aux questions des participants. Cette présentation est obligatoire et conditionne la validité de la signature de la charte.

E - Renvoyer la charte signée

Une fois la fiche d'adhésion complétée, la charte vous est transmise par la Médiation des entreprises (MDE) via la messagerie de « démarches simplifiées » pour signature (parapher chaque page, dater, signer et tamponner la dernière page) puis retour à la MDE en format dématérialisé, toujours via la messagerie de « démarches simplifiées »

Vous recevez à la suite **une attestation de nouveau signataire** ainsi que le Logo pour un usage immodéré de communication à large échelle (sur votre propre site internet a minima).

Le nom de votre organisation figurera officiellement, en fin de mois suivant, sur la liste des signataires, accessible sur le site « mediateur-des-entreprises.fr. »

F – L'accompagnement (Etape 3)

Vous serez invités, si vous le souhaitez, à participer à des réunions entre signataires de la charte et labellisés, mais aussi à des groupes de travail, des comités de pilotage de la charte, des enquêtes sur les différentes pratiques etc.

Deux comités du parcours national des achats responsables rassemblent chaque année à Bercy les organisations signataires où sont présentées les actualités des achats responsables et des témoignages d'acteurs engagés.

Vous aurez également accès aux ressources documentaires gratuites sur le site de la médiation des entreprises pour vous aider à faire évoluer vos pratiques.

G – La suite possible dans ce Parcours National des Achats Responsables (Etapas 4 et 5)



Pour aller plus loin dans votre engagement en faveur de vos fournisseurs, vous pouvez renseigner le questionnaire d'autoévaluation (sur le site du médiateur) – Etape 4 - visant à mesurer votre niveau de maturité achats responsables au regard des attendus du référentiel du Label et des 12 questions majeures en particulier.

Généralement, vous détenez de nombreux atouts pour atteindre l'étape 5 !